

ANNEXE: Présentation détaillée des exigences spécifiques de la DCE énoncées dans l'article 11 et devant être incluses dans la conditionnalité

Sujet	Disposition pertinente de la DCE à inclure dans la conditionnalité	Pertinence et exemples de mesures
Utilisation efficace et durable de l'eau	Article 11.3.c: mesures pour promouvoir un usage efficace et durable de l'eau	Ceci pourrait inclure des mesures obligatoires telles que: - formation des agriculteurs à un usage efficace de l'eau et à la réduction de l'impact de l'activité agricole sur les milieux aquatiques - utilisation de technologies spécifiques d'irrigation
Protection des sources d'eau potable	Article 11.3.d: mesures pour répondre aux exigences de l'article 7, incluant des mesures pour sauvegarder la qualité de l'eau, afin de réduire le niveau de traitement pour produire de l'eau potable	Les mesures pour sauvegarder la qualité de l'eau potable peuvent entraîner la limitation de l'usage des engrais et des pesticides dans la zone de captage, l'augmentation de la surface des pâturages, l'établissement de plus larges zones tampons etc.
Captage de l'eau	Article 11.3.e: contrôles du captage d'eau douce superficielle et souterraine, et de l'endiguement d'eau douce superficielle, incluant l'établissement d'un registre des captages et l'institution d'une autorisation préalable pour captage et endiguement.	Ceci est très pertinent pour les pays qui ont de l'irrigation. C'est facilement contrôlable car cela revient à avoir un permis (pour captage et/ou endiguement) et des systèmes de contrôle en place (comptage de l'eau, enregistrement de la consommation). Cet aspect est sujet de sanctions dans tous les Etats membres.
Rejets ponctuels	Article 11.3.g: pour les rejets ponctuels susceptibles de causer une pollution, une exigence de réglementation préalable, comme l'interdiction d'introduire des polluants dans l'eau, ou d'autorisation préalable ou d'enregistrement	Ceci est pertinent pour beaucoup d'activités agricoles qui polluent l'eau, en particulier l'élevage. C'est aussi pertinent dans la lutte contre la pollution ponctuelle par les pesticides (stockage inadapté des pesticides, mauvais entretien des vaporisateurs). C'est facilement contrôlable car cela revient à avoir un permis pour rejet et des systèmes de contrôle en place (suivi régulier). Cet aspect est sujet de sanctions dans tous les Etats membres.

Sujet	Disposition pertinente de la DCE à inclure dans la conditionnalité	Pertinence et exemples de mesures
	fondée sur des règles générales contraignantes, définissant les contrôles d'émission pour les polluants concernés, notamment des contrôles conformément à l'article 10 et à l'article 16.	
Pollution diffuse	Article 11.3.h: pour les sources diffuses susceptibles de provoquer une pollution, des mesures destinées à prévenir ou à contrôler les rejets de polluants. Les contrôles peuvent prendre la forme d'une exigence de réglementation préalable, comme l'interdiction d'introduire des polluants dans l'eau, d'une exigence d'autorisation préalable ou d'enregistrement fondée sur des règles générales contraignantes lorsqu'une telle exigence n'est pas prévue par ailleurs par la législation communautaire.	Ceci est pertinent pour l'agriculture car cela concerne l'utilisation de pesticides et d'engrais, au-delà de ce qui est dans la directive sur les nitrates. Ceci est contrôlable car il s'agit principalement de tenir à jour les dossiers d'usage de pesticides et d'engrais. Des dispositions similaires à celles qui contrôlent la pollution diffuse sont actuellement en conditionnalité, de sorte que les aspects manquants peuvent être incorporés.
Impacts hydromorphologiques	Article 11.3.i: pour toute incidence négative importante sur l'état des eaux identifiées en vertu de l'article 5 et de l'annexe II en particulier, des mesures destinées à faire en sorte que les conditions hydromorphologiques de la masse d'eau permettent d'atteindre l'état	Ceci est pertinent car est incluse la réglementation des actions impliquant une altération physique importante des masses d'eau qui sont liées à l'activité agricole telles que la modification de la végétation riveraine et le détournement des cours d'eau. Par exemple, l'absence de clôtures peut entraîner la détérioration de la végétation riveraine due au pâturage du bétail. Les activités agricoles peuvent avoir un impact important sur l'état hydromorphologique des cours d'eau. Par exemple, les terres agricoles peuvent

Sujet	Disposition pertinente de la DCE à inclure dans la conditionnalité	Pertinence et exemples de mesures
	<p>écologique requis ou un bon potentiel écologique pour les masses d'eau désignées comme artificielles ou fortement modifiées. Les contrôles effectués à cette fin peuvent prendre la forme d'une exigence d'autorisation préalable ou d'enregistrement fondée sur des règles générales contraignantes lorsqu'une telle exigence n'est pas prévue par ailleurs par la législation communautaire.</p>	<p>empiéter sur la rive jusqu'au cours d'eau. Ces pratiques ont parfois des conséquences en ce qui concerne la stabilité des digues fluviales et peuvent déclencher le renforcement artificiel des berges. Toutes ces pratiques (suppression de la zone riveraine, protection des berges, canalisation) entraînent des impacts importants sur l'environnement aquatique, car elles réduisent la biodiversité et par conséquent affectent l'état écologique des cours d'eau.</p> <p>Ceci est contrôlable puisque ces modifications physiques importantes restent visibles pendant une période de temps considérable lors de l'inspection.</p>
Protection des eaux souterraines	<p>Article 11.3.j: Interdiction des rejets directs de polluants dans les eaux souterraines</p> <p>Article 6 de la Directive sur les eaux souterraines: Mesures pour empêcher ou limiter l'entrée de polluants dans les eaux souterraines</p>	<p>Activités potentielles au niveau de l'exploitation agricole qui sont directement liées à ces dispositions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - rejet d'eau usée: interdiction de rejet direct dans les eaux souterraines, mesures pour empêcher la pollution indirecte des eaux souterraines par rejet et percolation à travers le sol - mesures préventives pour éviter les fuites de réservoirs enterrés (fumier, pétrole, pesticides) - élimination des déchets de produits phytopharmaceutiques <p>Il est possible d'inspecter et faire respecter ces dispositions et obligations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - inspection des installations d'évacuation des eaux usées - inspection des réservoirs de stockage enterrés